

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013

Présents : Mesdames BOUDOT-DROUIN, LOMBARD-CHANEL, SEGUIN, TRAVERSE; Messieurs BRIQUET, JACQUINET, LE BERRE, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 21 mars 2013 : **61 980.06 €**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2013** : Monsieur Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 6 mars 2013. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Madame Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Décision du Maire prise sur délégation du Maire** : *Néant*

**Subventions aux associations locales pour l'année 2013** : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2013 aux associations suivantes :

Association Communale de Chasse	100 €
Association Familiale de Mesnil-Sellières	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	700 €
La Lyre d'Orient	60 €

Concernant l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Piney et Alentours (ASPPA), le conseil décide de procéder à l'acquisition des livrets de l'ASPPA.

**Adopté à la majorité**

**Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> avril 2013** : Le conseil municipal fixe les tarifs communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 :

### **Tarifs de location de la salle des Fêtes**

#### Habitants de la commune

Mariage, Banquet, Buffet froid	180 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion	100 €
Jeunes (- de 20 ans, 1 seule fois par an)	100 €
Acompte à verser à la réservation	80 €
Electricité (le kw consommé)	0,20 €

#### Personnes extérieures à la commune :

Mariage, Banquet, Buffet froid	300 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion	150 €
Acompte à verser à la réservation	80 €
Electricité (le kw consommé)	0,20 €

### **Cimetière – Columbarium – Jardin du Souvenir**

Concession au cimetière (concession perpétuelle, hors frais d'enregistrement)	65 €
Concession au columbarium :	
15 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	600 €
Jardin du souvenir	Gratuit

### **Autres Tarifs**

Insertion publicitaire site Internet	50 €/an
Droit de place	5 €/jour

**Adopté à l'unanimité**

**Conditions de mise à disposition de la salle des fêtes :** Le conseil municipal décide de mettre à disposition **gratuitement** la salle des fêtes aux structures suivantes :

- le Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières
- l'Association Familiale de Mesnil-Sellières,
- l'Eveil de Mesnil-Sellières,
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mesnil-Sellières,
- l'Association Communale de Chasse de Mesnil-Sellières,
- le Judo Club Maillotin,
- l'AGV de Mesnil-Sellières,
- l'Association Foncière de Remembrement de Mesnil-Sellières.
- le Club de la Rencontre,
- le Football Club de la Forêt d'Orient,
- l'Association HARA GEÏ,
- l'Association les Amis du Parc,
- les écoles de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les associations qui y sont rattachées,
- les communes et groupements de communes couvrant le périmètre de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »,
- les syndicats auxquels la commune adhère.

Pour les autres associations de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les expos vente organisées par des habitants de Mesnil-Sellières, il sera demandé le remboursement de la consommation d'électricité.

Dans tous les autres cas de figure, la location sera faite au même tarif que les personnes extérieures à la commune.

**Adopté à l'unanimité**

**Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :** Le rédacteur territorial assurant les fonctions de secrétaire de mairie peut bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013. La Commission Paritaire Administrative ayant donné un avis favorable au cours de sa réunion du 5 février 2013, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

**Adopté à la majorité**

**Budget 2013 :** Le conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres le budget primitif de l'année 2013 qui s'équilibre en section de fonctionnement à **268 992 €** et en section d'investissement à **168 481 €**.

**Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes FLTC :** Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la commission « Communication » où il est prévu la rédaction de deux Maillot'Infos en 2013, de deux « brèves », d'une carte de bienvenue pour les nouveau-nés et l'édition du guide des ballades réalisé par Monsieur Gérard LE BERRE. Pour le suivi des manifestations locales, il est proposé que tout conseiller y participant vienne chercher l'appareil photo communal. Les actualités de la Communauté de Communes sont présentées aux conseillers.

**Questions et communications diverses :**

- Monsieur Patrick BRIQUET rappelle que la date limite de coupe dans les affouages est fixée au **15 avril**.
- Monsieur Jean Luc SECLIER rend compte de la réunion du SIEDMTO où les taux ont été augmentés de 1,5%. Il propose qu'une réflexion soit menée sur la mise en place à l'automne de points de regroupement afin de minorer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2014.

Clôture de séance à 22 heures 30

Prochaine réunion du conseil municipal fixée au 6 mai 2013 à 20 heures